

CABINET

Unité - Progrès - Justice

0009
Arrête n°2018 - _____/MS/CAB
portant nomination des membres du comité
technique spécialisé de vigilance des médicaments
et vaccins

31-12-2018
LE MINISTRE DE LA SANTE,

VU la constitution ;

VU le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du premier
Ministre ;

VU le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement
Gouvernement ;

VU le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions
des membres du gouvernement ;

VU le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du
Ministère de la Santé ;

VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;

VU le décret n°2012-1033/PRES/PM/MS du 26 décembre 2012 portant création,
attributions et organisation d'un système national de pharmacovigilance des
produits de santé à usage humain ;

VU l'arrêté n°2013-544/MS/CAB du 04 juin 2013 portant création, attributions,
composition et fonctionnement des comités techniques spécialisés de vigilance
des produits de santé à usage humain ;

VU le décret n°2008-328/PRES/PM/MEF du 9 juin 2008 portant organisation et
fonctionnement des régies de recettes et d'avances de l'Etat et des autres
organismes publiques ;

VU l'arrêté n°2013-152/MEF/SG/DGTCP/DELF du 26 avril 2013 portant création d'une
régie d'avances à caractère spécial auprès de la direction générale de la
pharmacie, du médicament et des laboratoires ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'article 17 de l'arrêté n°2013-544 /MS/CAB du 04 juin 2013 portant création, attributions, composition et fonctionnement des comités techniques spécialisés de vigilance des produits de santé à usage humain, les personnes ci-après désignées sont nommées membres es-qualité dudit comité :

1. Pr SANOU Idrissa, pharmacien spécialiste en bactériologie-virologie,
2. Dr BOUDA Chantal, médecin pédiatre,
3. Dr TAPSOBA Patrice, médecin spécialiste en dermatologie,
4. Dr COULIBALY Gérard, médecin spécialiste en néphrologie,
5. Dr ZAMANE Hyacinthe, médecin spécialiste en gynécologie obstétrique,
6. Dr SONDO Apolline, médecin spécialiste en maladies infectieuses,
7. Dr OUEDRAOGO Moussa, pharmacien spécialiste en pharmacologie,
8. Dr DIAWARA /ZIME Hermine, pharmacien spécialiste en galénique,
9. Dr SORY Toalé Sibri, médecin spécialiste en épidémiologie,
10. Dr DIENDERE Arnaud, médecin spécialiste en médecine interne.

ARTICLE 2 : Les attributions et le fonctionnement du comité sont régis par les dispositions de l'arrêté n°2013-544/MS/CAB du 04 juin 2013 portant création, attributions, composition et fonctionnement des comités techniques spécialisés de vigilance des produits de santé à usage humain.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté remplace la décision n°2013-1123/MS/CAB du 12 décembre 2013 portant nomination des membres du comité technique de vigilance des médicaments et vaccins et est valable jusqu'à la mise en place des commissions et comités de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP).

ARTICLE 4 : La directrice chargée de la réglementation pharmaceutique peut faire appel à toute compétence jugée utile en cas d'indisponibilité d'un membre ou en fonction du nombre dossiers.

ARTICLE 5 : En cas de changement de nomination, un arrêté additionnel sera pris sans changement du délai du mandat.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général du Ministère de la santé et la directrice chargée de la réglementation pharmaceutique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- Tout Ministère
- 1 SG/G-CM
- 1 SG Mini Santé
- Toute Direction Centrale MS
- Toutes DRS du MS
- Tous les services rattachés
- Tous services extérieurs
- Tout ordre professionnel de santé
- 1 J.O.
- 1 Archive/chrono.

Ouagadougou, le

15 JAN 2019

Professeur Nicolas MEDA

Officier de l'Ordre National